



réseau d'action culturelle
des établissements agricoles publics
région pays de la Loire

ANGERS
NANTES
OPERA



Voix Tracées

Créer avec les lycéens au sein d'établissements agricoles

Appel à projet - réseau art'ur - Résidences de médiation

Vous êtes artistes lyriques ou créateurs sonores, poètes électro-acoustiques ou musiciens vocaux, chanteurs, conteurs ou artisans du spectacle vivant par la voix, les costumes, les accessoires, les décors et ses lumières... cet appel à projet est pour tous ceux qui souhaitent tenter une aventure créative collective avec les jeunes et les enseignants des lycées agricoles publics de la région Pays de la Loire en collaboration étroite avec des professionnels d'Angers Nantes Opéra.

Faire se rencontrer votre univers artistique, celui des jeunes et de l'opéra grâce à votre résidence au sein des lycées agricoles, c'est le pari proposé par le réseau d'action culturelle Art'ur et Angers Nantes Opéra. Aller plus loin et faire que ces résidences permettent une expression nouvelle des lycéens, c'est l'invitation de cet appel à projet.

Proposition des éléments de l'appel à projet :

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la DRAAF et la DRAC via la convention Culture/Agriculture DRAAF/DRAC.

Objet de l'appel à projet :

Résidences: Ateliers de création collective et de médiation sur la thématique régionale : **Voix Tracées** (2020-2021 et 2021- 2022)

Déroulement :

L'artiste mènera, durant deux à 3 semaines, une résidence de création collective avec une classe, des groupes d'élèves, de personnels dans le cadre pédagogique et éducatif, comportant des temps d'atelier et de médiation au sein de la communauté éducative, en s'appuyant sur la thématique régionale **Voix Tracées** définie par le réseau art'ur. Il s'agit d'amener des jeunes à s'engager et vivre ensemble un processus de création.

En amont, une journée de travail avec l'enseignant Education Socio-Culturelle (ESC) et l'artiste sera consacrée à la préparation du projet, voire à la rencontre des élèves, la visite de l'établissement, de l'équipe enseignante et de direction. C'est à l'issue de ce travail préparatoire qu'une note d'intention sera établie.

Cette répartition s'organise, pour l'artiste intervenant, en 1/3 du temps de pratique artistique ou 30h si sur 2 semaines avec un groupe d'élèves, et 2/3 de temps répartis en séance/s de "médiation / interventions" (présentation du travail artistique) auprès de la communauté de l'établissement.

La résidence, dans son volet "pratique artistique" avec les apprenants, comme sur le volet sensibilisation au sein de l'établissement pourra donner lieu à une valorisation/ restitution publique dans ou sur le territoire d'implantation de l'établissement.

Étudier en lycée agricole

- Les établissements d'enseignements agricoles publics se répartissent en 12 établissements pour 3700 élèves en région Pays de la Loire, de la troisième au BTS.
- Les enseignants d'Education Socio-Culturelle (ESC) des Pays de la Loire sont réunis en un réseau régional intitulé **art'ur** (Animation Régionale des Territoires Urbains et Ruraux). Chargé de l'enseignement et de l'animation artistique et culturelle par la méthodologie de projet, l'enseignant d'ESC est amené à questionner les élèves sur leur environnement (éducation artistique, culture & territoire, communication humaine, image & communication médiatisée). Les établissements agricoles publics sont en majorité munis d'exploitations et/ou d'ateliers de travail. L'opportunité de proposer à un-e artiste une immersion au sein d'un établissement scolaire est réalisable grâce à **la Convention Culture-Agriculture** interministérielle passée entre la DRAC et la DRAAF des Pays de la Loire.
+ d'informations sur l'enseignement agricole en Pays de la Loire sur <http://draaf.e-lyco.fr/>
+ d'infos sur le site de l'éducation socioculturelle dans les établissements agricoles: <http://escales.ensfea.fr/>
- La particularité de certains établissements est l'accueil en internat pour les apprenants. Les élèves vivent sur le site du lundi au vendredi. La vie est rythmée par l'emploi du temps pédagogique, par des activités péri-scolaires, par les horaires du repas, des études et du repos. Les personnels, qu'ils soient de l'administration, des exploitations, des différents centres de formations, de la restauration scolaire, du ménage, des enseignants... sont incontournables à la vie de l'établissement. Les établissements sont situés en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale.

Angers Nantes Opéra (ANO):

Angers-Nantes Opéra a pour mission, de produire et de créer des opéras, de révéler des œuvres et des talents, et de partager cette richesse avec tous les publics via, entre autres, des parcours d'action culturelle conçus avec de nombreux partenaires.

L'administration est partagée entre les deux villes, chacune d'elles accueillant les représentations lyriques dans des salles distinctes. Le rayonnement lyrique est renforcé par des présences artistiques 'hors les murs' sur le territoire régional.

Enjeux et objectifs :

Le réseau art'ur veille à ce que tous ses projets d'action culturelle et artistique s'inscrivent dans une approche contextuelle, où la démarche de l'élève est centrale et stimulée par des étapes le rendant observateur puis acteur d'un processus de création artistique, au cœur d'un milieu (*l'établissement, un lieu, une structure culturelle du territoire entourant l'établissement*).

Ces résidences- ateliers de création ont pour objectifs de permettre aux jeunes des établissements agricoles publics :

- d'explorer et de questionner de manière sensible et réflexive **la Voix**, et plus spécifiquement la voix à travers le chant lyrique.
- de vivre un temps de rencontre avec un artiste, d'en découvrir l'univers, les questionnements, les productions - *volet culturel du projet*
- de s'approprier une oeuvre, un corpus, un répertoire (opéra), un lieu de représentation d'opéra.
- de s'engager dans un processus sensible de création artistique en bénéficiant de l'accompagnement

d'un-e artiste ou des artistes...(volet pratique artistique du projet)

- d'être, grâce à l'accompagnement pédagogique (enseignant) et artistique (intervenant), en capacité de faire et de défendre leurs choix (*individuels et collectifs*) et d'en faire une présentation publique au sein de l'établissement et/ou dans son territoire proche.
- Apport par la médiation pour les classes non "producteurs"
- Fédérer les membres de la communauté éducative autour d'événements collectifs et participatifs
- Pour les classes non-impliquées dans les temps de création, la médiation proposera une ouverture sur l'univers de la voix lyrique, de l'opéra et de ces lieux en région.

Pour le projet "**Voix tracées 2020-2022**" il s'agit d'amener les jeunes dans une dimension de création où la VOIX (*le chanté et le parlé*) est l'axe majeur du projet. Selon les établissements la déclinaison du thème Voix Tracées pourra varier mais la VOIX devra en être le déclencheur et l'axe majeur si mise en dialogue avec un autre médium.

Point centraux et impératifs pour chaque établissement engagé dans le projet :

- la voix
- une approche technique, mais aussi culturelle de la voix
- L'association et une rencontre avec ANO (*cf Opéra au Lycée et lycéens à l'opéra*).
- L'éventuelle ouverture vers d'autres modes d'expression est l'axe mineur du projet.

Précisions : Le réseau n'attend pas des artistes postulant des processus ne tenant pas compte de l'environnement et du public visé mais bien qu'ils invitent les jeunes et personnels dans leurs univers artistiques et qu'ils co-construisent des projets artistiques en fonction des réalités, des pratiques des jeunes. (A ce titre des travaux préparatoires sont à envisager lors des premières rencontres en amonts des résidences.)

Problématiser la question : Au regard des différentes approches possible de la voix, la prise en compte de la place de la voix pour les jeunes aujourd'hui ? Quelle voix au chapitre ? Quelle est la place de l'écoute, Intérieure, intime, politique (élocution - éloquence), sociale – amicale...

Affirmer sa voix, c'est affirmer sa place au monde. A la fois affirmer sa présence, mais aussi affirmer sa parole. Ces deux axes nous semblent complémentaires. Le travail pourrait donc se décliner autour de ces deux entrées : à la fois technique, physique, corporelle ; mais aussi autour du sens que nous donnons à la voix, à la parole, au dire.

Dans ce sens, une place au collectif nous semble devoir être accordée. Ma voix et celle des autres, parmi et avec celle des autres, en lien avec la notion de chœur, chère à l'opéra.

La voix étant considérée dans ce projet comme un médium qui s'empare d'un contenu et dont elle propose une interprétation. Devront se poser les questions suivantes :

- Comment déterminer ce contenu : quelle peut en être sa nature ? Qu'y a t il à dire, à murmurer ou à chanter ? Quelles paroles dire ? Comment les choisir ? Que faire entendre ?
- Comment interpréter ce contenu, comment le dire ? Comment transformer ce contenu ? Comment le restituer?
- Comment matérialiser un contenu sonore dans le cas d'une création utilisant un autre médium que la voix.

Pour emmener les jeunes sur ce thème de **Voix Tracées**, le réseau souhaite retenir les axes suivants :

Chaque établissement précisera, parmi ces axes de la thématique **Voix Tracées** celui ou ceux qu'il souhaite travailler avec les apprenants et l'artiste; ainsi qu'avec la communauté éducative dans son ensemble:

1- - Volet culturel: Le chant comme élément culturel : l'opéra puise ses thèmes, ses ressorts, dans la mythologie (les textes fondateurs du répertoire sont très souvent des mythes grecs ou romains...), la culture populaire (cf XIX). Vision anthropologique, Fonction de "purge" du spectacle vivant

2- Volet physiologique : Le chant comme élément physiologique : sur l'émission (colonne d'air, respiration, bien être...), et réception, fonction sensible, ressenti, l'émotion esthétique par les oreilles!!
En élargissant, les éléments soulevés lors du stage sur l'éloquence, ...

3- Volet « agricole » : Lien avec la nature : le vivant, et les établissements Le travail sur la voix aura lieu in situ, dans les établissements. Il nous semble pertinent de *faire écho* aux lieux et aux formations dispensées, aux spécificités des différents établissements, et aux particularités des publics.

Sur la thématique (traitée largement dans le répertoire, opéra ou traditionnel...)

Résonance

Fonction du son, diffusion dans l'espace...,

4- Volet mise en scène du chant : exploration des liens entre le chant et la chorégraphie, la création de costumes, de décors, les arts plastiques, la photographie, la vidéo...

5- Volet La voix et la parole : l'Opéra contemporain, exploration de la voix parlée, de la pratique de l'enregistrement, l'interaction dans le groupe, le mot et la poésie sonore, la voix politique, l'interprétation...

Chaque établissement précisera, parmi ces axes de la thématique **Voix Tracées** celui ou ceux qu'il souhaite travailler avec les apprenants et l'artiste; ainsi qu'avec la communauté éducative dans son ensemble.

Le réseau précise qu'un protocole simple, inspiré du thème **Voix Tracées**, pourra être proposé aux artistes pour être impérativement intégré voire prolongé par chaque établissement s'engageant dans le projet (*notion de fil rouge - jeu de contrainte à définir et valider en amont du début des résidences*)

L'ensemble de ces projets se doit d'être relié avec cohérence et sens pour constituer le projet régional **Voix Tracées**

L'objectif de cette demande repose sur la volonté de :

- Permettre aux jeunes d'un lycée inscrit dans le projet de mieux percevoir le fait que plusieurs lycées de la Région sont engagés dans ce projet.
- Créer un lien, un dialogue entre les groupes/classes de différents lycées engagés dans le projet
- Conforter la dimension régionale du projet porté par le réseau art'ur et notamment ses différentes réalités et échelles territoriales du réseau art'ur : l'établissement, son territoire de proximité, la région.

Public ciblé :

Apprenants des lycées agricoles publics des Pays de la Loire. Classes de la 4ème au BTSA et adultes CFPPA

Public associé :

Personnels des établissements.

Territoires concernés :

- **44 Département de Loire-Atlantique:** [EPL NTA Jules Rieffel - Saint Herblain] [EPL NTA Le Grand Blottereau- Nantes] [EPL NTA -Guérande]
- **49 Département du Maine et Loire :** [EPL Le Fresne - Angers] [EPL Edgard Pisani - Montreuil Bellay]
- **53 Département de la Mayenne :** [EPL Château Gontier] [EPL Laval]
- **72 Département de la Sarthe :** [EPL Brette les Pins] [EPL Le Mans]
- **85 Département de la Vendée :** [EPL Fontenay le Comte] [EPL Nature, La Roche sur Yon] [EPL Luçon Pétré]

Partenaire:

- ANO (Angers Nantes Opéra)

Autres partenariats envisagés :

- FRAC (Fond régional d'art contemporain)
- Structures culturelles sur les territoires des établissements

Modalités de pilotage et de mise en pratique :

Pilotage régional

- L'animateur du réseau assure le pilotage régional de l'ensemble du projet régional **Voix Tracées**.

Pilotage local de la résidence dans chaque établissement

- **Un enseignant ESC est le référent** du projet pour l'artiste. Le projet devant être monté en étroite collaboration avec les équipes et la direction (*étapes, budget prévisionnel, note d'intention*).

- **Au plan administratif**, selon leur statut la rémunération des artistes sera assurée par Angers Nantes Opéra ou par l'établissement d'accueil sur facture de prestation. Dans ce dernier cas l'établissement d'accueil n'est pas l'employeur de l'artiste. Dans tous les cas une convention sera élaborée entre l'établissement d'accueil, l'artiste et

Angers Nantes Opéra.

Période et durée

- 2 à 3 semaines de résidence réparties possiblement en 3 d'affilé, ou en 2+1 ou en 2 d'affilé ou en 1 + 1), dont au moins 1 semaine d'atelier de création avec un groupe classe clairement identifié.
- Le temps restant est réparti en séance/s de "médiation / interventions" (présentation de son travail et/ou de son domaine créatif) auprès de la communauté de l'établissement, et possibilité d'intervention sur le territoire, avec des partenaires de l'EPL
- Une journée de préparation (*équivalent 8h00*) à caler en amont du temps de résidence est prévu pour chaque résidence.
- La résidence aura lieu sur une période au choix sur l'année scolaire 2020-2021 ou 2021-2022 (*en fonction du calendrier scolaire*)- La période de mai-juin est à éviter pour cause d'examens.

Conditions financières et moyens mis à disposition

- L'établissement fournit un hébergement sur place chaque fois que cela sera possible du lundi au vendredi et un accès au self (matin, midi et soir).
- L'artiste est autonome les week-end s'il reste sur l'établissement.
- L'artiste a un temps de présence sur l'établissement de 85 heures pour une résidence de 3 semaines ou de 64 heures pour une résidence de 2 semaines.

- Rémunération d'intervention artistique:

- **Forfait brut annoncé de 3300€ (net + charges salariales) pour 85 heures (courant sur 3 semaines)**
- **Forfait brut annoncé de 2490€ (net + charges salariales) pour 64 heures (courant sur 2 semaines)**

Matériel : L'établissement, dans la mesure de ses possibilités, mettra à disposition une salle de travail et/ou atelier (*non garanti dans tous les établissements*).

Qui peut faire candidature :

Artiste chef de chœur - chanteur lyrique

Artiste sonore ayant une spécificité de travail autour de la voix

Artistes spectacle vivant - collectif de créateurs (*la base de la rémunération se fera sur la présence d'un seul artiste*) ayant une spécificité de travail autour de la voix et/ou un intérêt porté pour mener un travail autour de la voix avec un chanteur.

Composition du dossier de candidature

1 CV actualisé + une note de présentation de l'artiste ou du collectif

1 portfolio en format .pdf de 20 pages max présentant la démarche artistique

1 lettre d'intention décrivant le projet envisagé et les pistes de médiation envisagées

Composition du jury de sélection :

L'animateur du réseau art'ur

1 enseignant d'ESC du réseau art'ur

La chargée de Mission Animation des territoires SRFD/DRAAF

Le conseiller chargé de l'action culturelle et territoriale de la DRAC

Personnels d'établissements *un directeur-trice ou directeur-trice adjoint-e*

ANO *directeur + action culturelle*

Membres qualifiés

Critères d'examen des dossiers :

Prise en compte du public concerné et du cadre

Originalité et pertinence du projet vis à vis du contexte (social, écologique, actualité etc...)

Faisabilité technique et financière du projet

Références de l'artiste intervenant qui doivent justifier d'une activité artistique actuelle ou récente.

Connaissance souhaitée de l'enseignement agricole

Condition d'éligibilité :

Un numéro de SIRET ou Un numéro MDA, AGESEA

Modalités des dépôts de dossiers. Adresse - Date limite

Durée de l'appel à projet : 05 mars au 05 mai 2020.

Diffusion de l'appel: sites de la DRAC - de la DRAAF - de ANO - du FRAC - des Réseaux labellisés conventionnés du Ministère de la Culture - pôle spectacle vivant.

Dépôt par courrier papier + email aux trois adresses suivantes.

Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire

AAP Voix Tracées - réseau art'ur

1 rue Stanislas Baudry - BP 63518

44035 NANTES cédex 1

Service Territoires et Public

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional Formation Développement - Léna Leducq

AAP Voix Tracées - réseau art'ur

5 rue Françoise Giroud

CS 67516

44 275 Nantes cédex 2

Service Régional Formation Développement :

srfd.pays-de-loire@educagri.fr

ANGERS-NANTES-OPERA

Mme Delphine PARE

AAP Voix Tracées - réseau art'ur

Place Graslin,

44000 Nantes

Pare@smano.eu